

→ Port de Marseille-Fos : la CCI Marseille Provence réactive la cellule de crise pour les entreprises

Pour aider les entreprises de la métropole Marseille Provence à faire face aux difficultés engendrées par les grèves perlées du Port de Marseille-Fos, la CCI Marseille Provence, en partenariat avec l'UPE13 et l'Union Maritime et Fluviale (UMF), réactive sa cellule « Urgence entreprises ». Accessible dès le 21 mai à 8 heures, elle sera ouverte tous les jours jusqu'à 18 heures 30. Un seul numéro : le 0810 113 113.

La CCI Marseille Provence réactivera donc dès le 21 mai la cellule de crise qu'elle avait mise en place à l'automne 2005 puis en mars 2007 lors des grands conflits qui ont touché la métropole.

Accessible de 8 h à 18 h 30, au 0810 113 113, elle a trois objectifs :

- informer sur la situation portuaire : quelle est la situation sur les terminaux, quels sont les arrêts de travail annoncés...
- être à l'écoute des difficultés des entreprises pour rechercher avec elles des solutions, s'en faire le porte parole auprès des pouvoirs publics...
- aider ceux ou celles qui auront du mal à faire face à leurs échéances, à régler l'Urssaf ou à monter leurs dossiers de chômage technique.

Elle permettra également d'éclairer les entrepreneurs en difficulté sur les conflits connexes qui peuvent avoir une incidence sur leur activité économique : le blocage des ports de pêche et la grogne des transporteurs routiers de conteneurs qui protestent contre la hausse du carburant.

Moins spectaculaire que le blocage total de mars 2007, la grève perlée et les « ralentis » que connaît le port de Marseille-Fos du fait des personnels du Port autonome entraînent des conséquences graves pour les entreprises, notamment les Tpe-Pme, et le tissu économique régional.

Les arrêts de travail touchent ainsi principalement les activités pétrole, le vrac et les conteneurs. A noter que ni le trafic « roro » (camions embarqués), ni le trafic passager ne subissent réellement aujourd'hui le contrecoup des arrêts de travail, les ouvriers dockers ne suivant pas la plupart des mouvements.

« Nous ne pouvons même pas traiter 50% du trafic normal, une cinquantaine d'escales ont déjà été annulées, explique Marc Reverchon, président de l'UMF et membre élu de la CCIMP. Plus de 50 000 EVP ont été perdus, et bon nombre d'armateurs internationaux ont « annulé » Marseille. Les chargeurs de Rhône Alpes conseillent même de ne plus utiliser les ports français ! Fos a ainsi perdu 70% de son trafic conteneur entre mi-avril et le 11 mai. »

Certaines entreprises redoutent même de devoir déposer le bilan au 15 juin si le conflit perdure. Les négociations autour du texte doivent en effet se faire port par port, avec une date butoir au 31 octobre... Un délai bien trop long pour la plupart face aux difficultés rencontrées actuellement.

Les patrons sont également inquiets de la teneur même de la réforme, rebaptisée Plan de relance des ports français. « *Le projet de départ était de sortir la manutention du secteur public* explique Jacques Pfister, président de la CCI Marseille Provence. *Au contraire, à force d'amendements le texte examiné par le Sénat jusqu'à mercredi soir propose une filialisation des activités. Le « grand port maritime » y restera majoritaire, au risque de passer d'une autorité du Pam à plusieurs entités du même type. Cette méthode ne fait que repousser les problèmes et nécessitera de refaire dans quelques années, une nouvelle réforme. Nous avons mobilisé nos élus locaux pour défendre l'approche du monde économique dans la réforme portuaire.* »